



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin privé  
dans la commune de Thônex

Du 9 juillet 1959

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les propositions du service des archives de l'Etat, en date du 21 mai 1959, concernant la dénomination d'un chemin privé desservant les immeubles de l'ensemble résidentiel en construction dans la commune de Thônex;

vu la délibération du Conseil municipal, en séance du 16 juin 1959, demandant de donner le nom de "chemin de Chapelly" au chemin situé sur les parcelles 3866 et 3866 de la commune de Thônex;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

## ARRÊTÉ :

Le nom de "chemin de Chapelly" est donné au futur chemin débouchant sur le chemin Adrien Jeandin (lieu dit de la région).

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*F. Combed*

